



SODEPA

Société de Développement et d'Exploitation des Productions Animales
Livestock Development Corporation

ADDITIF N°002/A/SODEPA/CIPM/2024 DU 20 NOVEMBRE 2024

RELATIF A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°004/AONO/SODEPA/CIPM/2024 DU 05 NOVEMBRE 2024 POUR LA FOURNITURE DU MATERIEL ROULANT POUR LE COMPTE DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ET D'EXPLOITATION DES PRODUCTIONS ANIMALES (SODEPA).

Le Directeur Général de la Société de Développement et d'Exploitation des Productions Animales (SODEPA) informe les soumissionnaires intéressés par l'Appel d'Offres National Ouvert N°004/AONO/SODEPA/CIPM/2024 du 05 Novembre 2024 relatif à la fourniture du matériel roulant pour le compte de la Société de Développement et d'Exploitation des Productions Animales (SODEPA), que les modifications ci-après sont apportées dans le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) y afférent.

I – PIÈCE N° 1 : AVIS D'APPEL D'OFFRES (AAO)

AU LIEU DE :

7. Cautionnement provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre ou compagnie d'assurance agréée par le Ministère chargé des Finances et dont la liste figure dans la pièce 11 du DAO. Le montant de la caution, valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres, est fixé à **un million six cent mille (1 600 000) francs CFA**.

LIRE PLUTOT :

7. Cautionnement provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre ou compagnie d'assurance agréée par le Ministère chargé des Finances et dont la liste figure dans la pièce 11 du DAO. Le montant de la caution, valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres, est fixé à **un million six cent mille (1 600 000) francs CFA**. Cette caution est assujettie à la formalité du timbrage à la CDEC dont le non-respect entraîne le rejet.

AU LIEU DE :

10. Remise des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, devra parvenir au Service des Marchés et du Patrimoine

de la SODEPA au plus tard le 22 Novembre 2024 à 12 heures précises et devra porter la mention ;

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°004/AONO/SODEPA/CIPM/2024 DU 05 NOVEMBRE 2024 POUR LA
FOURNITURE DU MATERIEL ROULANT POUR LE COMPTE DE LA SOCIÉTÉ
DE DÉVELOPPEMENT ET D'EXPLOITATION DES PRODUCTIONS ANIMALES
(SODEPA).
« À N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DÉPOUILLEMENT »**

LIRE PLUTOT :

10. Remise des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, devra parvenir au Service des Marchés et du Patrimoine de la SODEPA au plus tard le 26 Novembre 2024 à 12 heures précises et devra porter la mention ;

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°004/AONO/SODEPA/CIPM/2024 DU 05 NOVEMBRE 2024 POUR LA
FOURNITURE DU MATERIEL ROULANT POUR LE COMPTE DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ET D'EXPLOITATION DES PRODUCTIONS ANIMALES (SODEPA).
« À N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DÉPOUILLEMENT »**

AU LIEU DE :

12. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en un temps. L'ouverture des pièces administratives et des offres techniques et financières aura lieu le 22 Novembre 2024 à 13 heures par la Commission Interne de Passation des Marchés de la SODEPA, dans la Salle des Conférences de l'immeuble abritant la Direction Générale sise à MFANDENA, Rue FOE.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée et ayant une parfaite connaissance du dossier.

LIRE PLUTOT :

12. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en un temps. L'ouverture des pièces administratives et des offres techniques et financières aura lieu le 26 Novembre 2024 à 13 heures par la Commission Interne de Passation des Marchés de la SODEPA, dans la Salle des Conférences de l'immeuble abritant la Direction Générale sise à MFANDENA, Rue FOE.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée et ayant une parfaite connaissance du dossier.

II – PIÈCE N° 3 : RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'OFFRES (RPAO)

AU LIEU DE :

11. Cautionnement et Retenue de garantie

11.1 Caution de soumission

Le montant de la caution de soumission est fixé à un million six cent mille (1 600 000) FCFA. Cette caution devra être acquitté à la main, délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des Finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics et dont la liste figure dans la pièce 11 du DAO. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

Le délai de validité de ce cautionnement est de trente (30) jours à compter de la date de dépôt des offres.

LIRE PLUTOT :

11. Cautionnement et Retenue de garantie

Tous les cautionnements de la phase d'attribution à la phase d'exécution de ce Marché devront être constituées auprès des établissements financiers agréée par le Ministre en charge des Finances en vue de leur délivrance. Ils sont assujettis à la formalité du timbrage dont le non-respect entraîne le rejet, constitués à 100% et consignés en numéraires à la CDEC contre récépissé de consignation.

11.1 Caution de soumission

Le montant de la caution de soumission est fixé à un million six cent mille (1 600 000) FCFA. Cette caution devra être acquitté à la main, délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des Finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics et dont la liste figure dans la pièce 11 du DAO. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

Le délai de validité de ce cautionnement est de trente (30) jours à compter de la date de validité des offres.

Le reste sans changement.

Yaoundé, le 20 NOVEMBRE 2024

LE DIRECTEUR GENERAL
« Autorité Contractante »

Dominic KOULAGMA KOUTOU

Copies:

- MINMAP
- ARMP-CE
- Président CIPM / SODEPA
- Affichage
- Archives Chronos

50 ans au service de la production animale
Société à Capital Public - Capital Soc de: 11 962 221 262 FCFA
Siège Social: Direction Générale Rue Fao Yaoundé - Cameroun
RCCM N° RC/YAO/2021/M/454 - Contribuable n° 03740008375-5

SODEPA « SA »
B.P. 1410 - Tél: +237 222 200 810 - Fax: +237 222 200 809
Site web: www.sodepa.cm Email: infos@sodepa.cm